

nisse promptement d'autre matériel de ce genre. Pour combler ce besoin, notre loyal voisin, le Canada, la Grande-Bretagne et d'autres pays acceptent une partie du fardeau.

Nous estimons, cependant, que l'équipement sans les hommes est encore moins utile que des hommes sans équipement. Pour des raisons patentes, il importe que toutes les nations intéressées à notre défense collective contribuent des troupes aussi bien que du matériel à la défense de l'Europe occidentale. Par conséquent, si le Parlement y consent, nous affecterons à l'armée unifiée des éléments de l'armée canadienne.

Nous avons l'intention, au début, d'envoyer des éléments de brigade ou des troupes régimentaires de combat. Nous espérons qu'elles arriveront à peu près en même temps que les autres troupes américaines, mais tout dépendra des événements en Corée.

Si l'on songe uniquement au point de vue matériel, il pourrait sembler militairement plus avantageux d'affecter un montant équivalent en vue d'équiper les troupes déjà sur place plutôt qu'à des troupes de terre canadiennes. Cependant, nous estimons et nos alliés également, que la participation de l'armée canadienne démontrera plus que n'importe quelle quantité d'équipement, si bienvenu soit-il, que nous faisons front commun avec nos alliés.

Nous sommes à négocier une entente qui permettra, nous l'espérons, de ramener au pays à intervalles raisonnables, par mode de roulement, les militaires servant outre-mer. Nous nous proposons de réduire au minimum nécessaire les troupes auxiliaires. Ceux qui ont de l'expérience militaire savent que les troupes auxiliaires tendent parfois à surpasser en nombre le corps principal.

En plus de fournir des troupes terrestres à l'Europe, notre rôle militaire au sein de l'OTAN sera de constituer une réserve stratégique.

Le gros de la contribution canadienne à la force prévue consistera en la participation de notre aviation. On a spécialement besoin d'aviation. Une escadrille subit actuellement, en Angleterre, son instruction en vue de manœuvres militaires. Deux autres escadrilles iront la rejoindre, pour former une escadre qui sera mise à la disposition du commandant suprême.

Nous prévoyons, pour la force intégrée, une division aérienne de onze escadrilles à effectifs de combat complets, munies d'appareils F-86E et Canuck. Pour appuyer cette division, il faudra une infrastructure d'avions de réserve, de dépôts, de centres d'instruction et ainsi de suite. C'est dire que la participa-

[L'hon. M. Claxton.]

tion de l'aviation à la force intégrée exigera une très grande partie du budget de la défense.

Les plans de défense du Traité de l'Atlantique-Nord confient un rôle important à la Marine royale canadienne. En sus de défendre nos ports et nos côtes, la Marine royale canadienne participera, avec les marins de guerre du Royaume-Uni et des États-Unis, à la guerre antissous-marin et à la protection des convois à travers l'Atlantique du nord. Les projets intéressant la marine prévoient les bâtiments nécessaires, soit ceux du dernier modèle qui sont maintenant en voie de construction, soit ceux qui sont présentement armés ou en réserve et qui tous seront réarmés et remis en service. De cette façon nous espérons pouvoir nous acquitter du rôle qui nous est confié dans la défense de l'Atlantique-Nord avec près de 100 bâtiments armés.

Perspective de l'OTAN.—Des consultations avec les onze autres nations ont permis de préciser le rôle du Canada dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Notre pays entend ne rien négliger pour s'acquitter de ses responsabilités. Le programme présenté ici comporte toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Nous envisageons cet effort commun dans le même esprit que nos partenaires. Nous croyons que si nous consentons un effort maximum nous pourrions constituer une puissance suffisante pour faire réfléchir un agresseur éventuel ou pour le battre s'il se décidait malgré tout à attaquer. Il reste à constituer cette puissance, tant du point de vue des armées de terre que de celui de l'aviation; mais d'autres éléments importants doivent entrer en ligne de compte dans le calcul des possibilités nationales, y compris notamment la possession de la bombe atomique et la capacité de la transporter en lieu utile.

Le général Eisenhower disait:

Du point de vue du potentiel militaire, les nations libres ne manquent de rien. Elle possèdent les ressources naturelles, le génie industriel, la capacité de production et d'immenses réserves de direction et de talents. Pour peu qu'on puisse compter sur le moral, sur la détermination de s'unir pour se protéger les uns les autres, on arrivera rapidement à constituer la puissance militaire indispensable. L'accroissement de cette puissance s'accompagnera du reste d'un relèvement correspondant du moral et, partant, d'un mouvement ascensionnel de confiance et de sécurité.

Le troisième objectif de nos efforts doit être la constitution d'un personnel administratif, de centres d'instruction, de noyaux d'officiers et de sous-officiers, de dépôts d'approvisionnements et de tout ce que réclame la mobilisation.

Étant donné qu'on en a fait un des objectifs de notre défense nationale, d'aucuns ont fait